



Divorce, maison construite avec apport et donation.

Par **chaton09**, le **28/02/2016** à **10:45**

Bonjour,

Mon mari et moi allons divorcer.

Nous sommes mariés sans contrat de mariage.

Nous habitons une maison construite après notre mariage.

L'acte de vente du terrain est à nos deux noms mais a été financé par une donation de ses parents.

La maison a été financée en partie par de l'argent lui appartenant. (Plusieurs donations, + argent personnel épargné)

À cela nous avons ajouté un crédit ensemble pour financer le reste.

Que vais je récupérer sur la maison?

Merci par avance si quelqu'un peut m'aider!

Par **amajuris**, le **28/02/2016** à **11:03**

bonjour,

est-ce que l'acte de vente du terrain mentionne qu'il a été financé par une donation reçue par votre mari ?

Dans le régime légal de la communauté, les gains et salaires sont des biens communs donc l'argent épargné par un époux pendant le mariage appartient à la communauté comme le

remboursement du crédit.

pour récupérer quelque chose sur la maison, il faut la vendre, sur le prix de vente, il faut déduire ce qui a été financé par des fonds propres de votre mari (donations), le reste, financé par la communauté, divisé entre les 2 époux.

salutations

Par **chaton09**, le **28/02/2016** à **14:17**

Merci de votre réponse ! J'ai regardé l'acte de vente du terrain, il n'est pas spécifié qu'une donation a été faite, mais je pense qu'il a de quoi le prouver.